

ÉLECTIONS AU CONSEIL ACADÉMIQUE DE LA ComUE
UNIVERSITÉ PARIS 8

LISTE DE CANDIDATURES - Collège Usagers

SCRUTIN du MARDI 5 AVRIL 2022

Date limite de dépôt : **jeudi 24 mars 2022 à 12h au Service juridique.**

Ce formulaire de candidature doit être adressé dûment complété et signé,

- Soit déposées directement auprès du Service juridique de l'Université Paris 8.
- Soit envoyé à l'adresse suivante, envoi doublé d'un mail
(affaires.institutionnelles@univ-paris8.fr) :

**« Elections ComUE - À l'attention de Madame la Présidente »
Service juridique
Bâtiment G - Bureau G209
2, rue de la Liberté
93526 Saint Denis**

Tous les champs sont obligatoires.

NOM DE LA LISTE :

.....

MANDATAIRE DE LISTE :

NOM : Prénom :

Mail :

N° de téléphone :

MANDATAIRE DE LISTE SUPPLEANT :

NOM : Prénom :

Mail :

No de téléphone :

La liste est déposée auprès du Service juridique de l'Université Paris 8 par le mandataire de liste en même temps que les déclarations individuelles de candidature.

COMPOSITION DE LA LISTE

	NOM - Prénom	No CARTE ETUDIANT	UFR/ Institut/ Ecole doctorale/ Service commun	SEXE H / F	SECTEUR DE FORMATION
1					
2					
3					
4					
5					
6					
7					
8					
9					
10					
11					
12					
13					
14					

Profession de foi (*facultative*)

Appartenance ou soutien dont bénéficie la liste (*facultatif*) qui sera le cas échéant mentionnée sur l'intranet et les bulletins de vote :

.....

Attention : Chaque liste assure la représentation d'au moins deux des grands secteurs de formation enseignés dans l'établissement (les disciplines juridiques, économiques et de gestion ; les lettres et les sciences humaines et sociales ; les sciences et technologies)

Le nombre de candidats sur la liste ne peut excéder le nombre de sièges à pourvoir ; La liste de candidats peut être incomplète, dans le respect des conditions posées par les articles L. 719-1 et D. 719-22 (14 sièges étant à pourvoir au total (7 titulaires + 7 suppléants), la liste doit comprendre au moins 7 candidats) ; La liste de candidats est composée alternativement d'un candidat de chaque sexe ; Nul ne peut siéger à plus d'un conseil (Code de l'Education, article L. 719-1).

Fait le : à :

Signature **originale** du mandataire de liste :

Pour toute question vous pouvez vous adresser à: affaires.institutionnelles@univ-paris8.fr